Les découvertes

1622

Au retour du bateau de Magellan, l'équipage aperçoit une ile, le jour de la Saint Paul

1642

La France prend possession de l'île Bourbon, future île de la Réunion

1772

Marc-Joseph Marion-Dufresne (malouin)
Julien Crozet (Port-Louisien)

Yves Joseph de Kerguelen de Trémarec (Landudalais)
'la Fortune' et 'le Gros Ventre'

Les Concessions

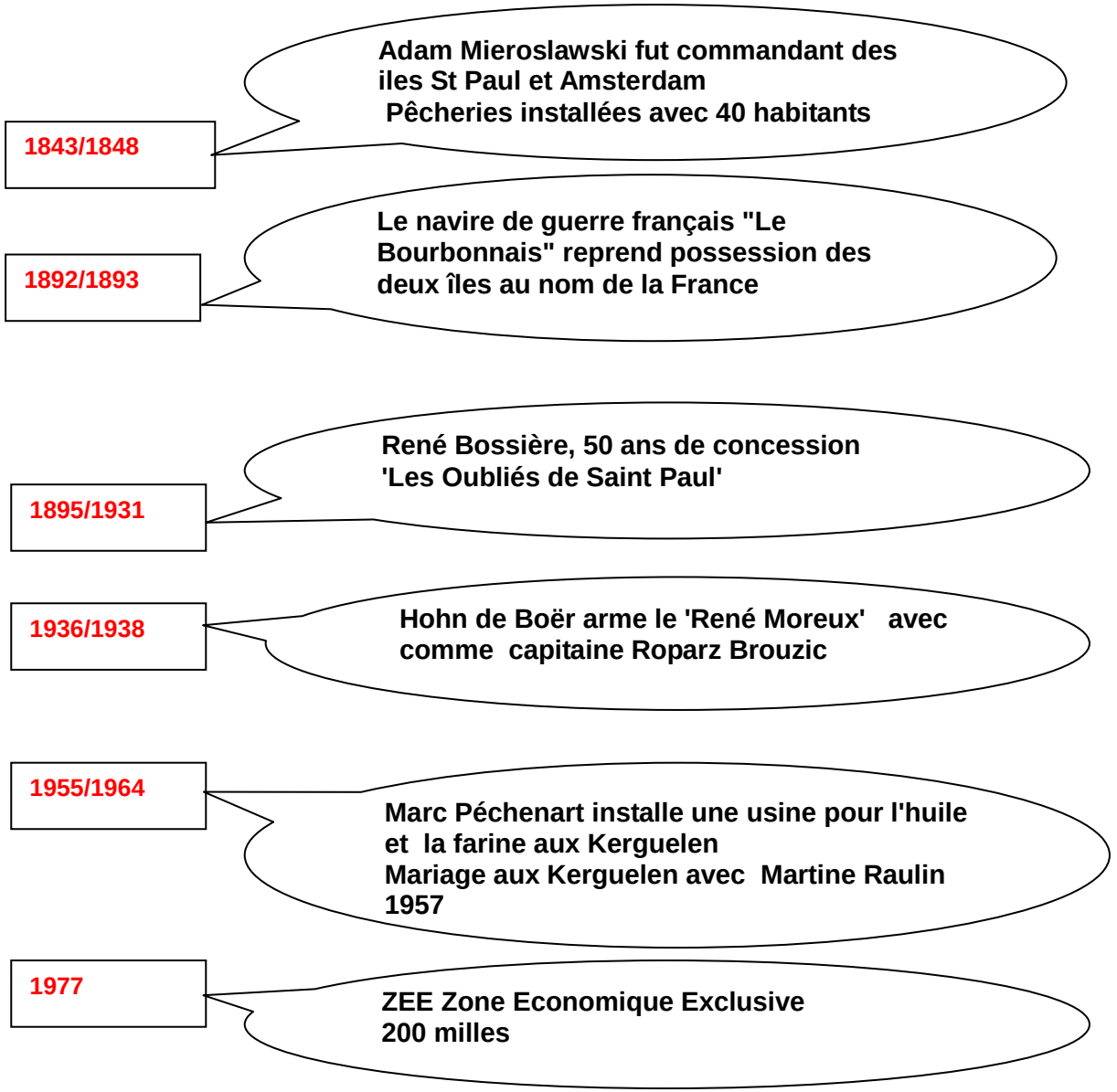

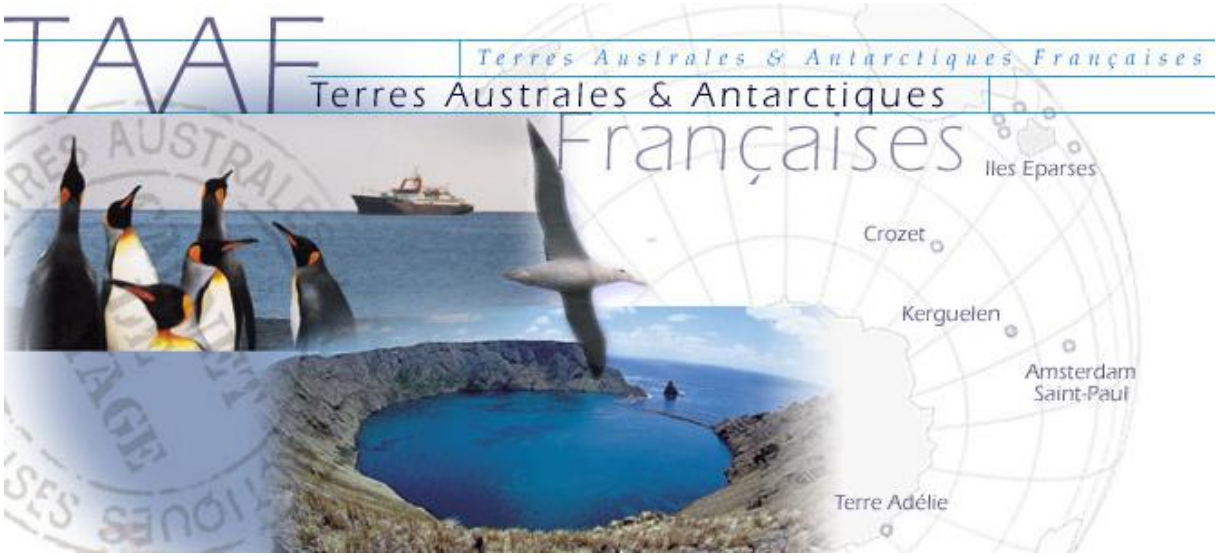

5 districts

Les "Terres Australes et Antarctiques Françaises", constituent , depuis la loi du 6 août 1955, un territoire d'outre-mer de la France, actuellement composé de cinq districts : trois d'entre eux sont subantarctiques et situés au sud de l'océan Indien : Kerguelen, Crozet et îles Saint-Paul et Amsterdam, l'un est composé d'îlots, pour la plupart dans le canal du Mozambique : les îles Éparses , le cinquième est une portion du continent antarctique, la Terre Adélie.

	Christian GAUDIN : Préfet, administrateur supérieur des Terres Australes et Antarctiques Françaises nommé en conseil des ministres le 6 octobre 2010

Les armoiries des TAAF: écartelé,
au premier d'azur au chou de Kerguelen ;
au deuxième d'or à la langouste;
au troisième d'or à la tête et au col de manchot royal
au quatrième d'azur à l'iceberg d'argent.
L'écu est timbré d'un arc-en-ciel d'or chargé à la partie supérieure de trois étoiles du même et portant les mots de sable TAAF le tout brochant sur deux ancres d'argent,
Les supports sont deux éléphants de mer d'argent.
Ces armoiries officielles ont été créées dans les années 1950 par l'héraldiste Suzanne Gauthier, sur les indications de l'ancien administrateur du territoire, M. Richert.

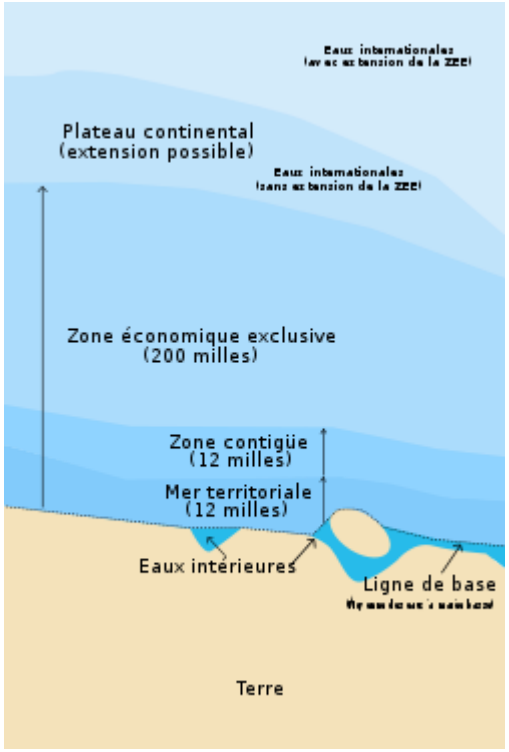

ZEE(Zone économique exclusive)

Les zones maritimes du droit international de la mer

D'après le droit de la mer, une **zone économique exclusive** (**ZEE**) est un espace maritime sur lequel un état côtier exerce des droits souverains en matière d'exploration et d'usage des ressources.

Elle s'étend de la mer territoriale de l'État à 200 milles marins de ses côtes.

Le terme comprend parfois les eaux territoriales ainsi que les extensions possibles du plateau continental au delà de ces 200 milles.

District	Base permanente	Effectif moyen d'hivernage	Superficie (km^2)	ZEE (km^2)
Saint-Paul-et-Amsterdam	Martin-de-Viviès	29	66	502 533
Crozet	Base Alfred Faure	18	352	567 475
Kerguelen	Port-aux-Français	60	7 215	563 869
Terre Adélie	Base antarctique Dumont d'Urville	33	432 000	-
Îles Éparses	-	-	39	640 400
TAAF		140	439 672	2 274 277

Saint Paul et Amsterdam équivalent à la France

Société Anonyme de Pêche Malgache et Réunionnaise (Sapmer)

Les bureaux et les chambres froides de Sapmer, rue de la République à Saint-Denis,
en décembre 1959.

L'histoire de SAPMER mérite d'être racontée, tant le développement d'une activité de pêche dans les quarantièmes rugissants a exigé courage et ténacité. Voici le premier des quatre volets de cette aventure maritime.

En 1947, trois Réunionnais, Jean Chatel, Georges Michel et Raymond Latour, créent la Société Anonyme de Pêche Malgache et Réunionnaise (Sapmer). Ils ont pour partenaire un armateur malgache dont l'apport dans la société est constitué par Le Cancalais, trois-mâts à moteur auxiliaire et ancien terre-neuvas. L'année suivante, le 21 octobre 1948, Le Cancalais quitte le port de la Pointe-des-Galets et met le cap sur Saint-Paul et Amsterdam. Les deux petites îles françaises sont situées dans le sud de l'océan Indien, près des quarantièmes rugissants. Des goélettes de pêche en exploitent les eaux côtières depuis le début du XIXe siècle : elles abondent de fausse morue (cabot), une espèce alors très prisée à la Réunion, le Cancalais en rapporte 200 tonnes, séchées à son bord, au terme de sa première campagne.

Les premiers essais de pêche aux casiers effectués par **Le Cancalais** sont prometteurs. Sapmer achète un cargo frigorifique de 62 mètres et le transforme en langoustier-congélateur, armé de huit baleinières motorisées. Le bateau est baptisé du nom de l'armement et le premier **Sapmer** part en pêche le 31 décembre 1949. Le Cancalais effectuera pour sa part une deuxième campagne à la fausse morue (cabot) avant d'être restitué à son armateur malgache. Sapmer devient «Société Anonyme de Pêche Maritime et de Ravitaillement».

Sous les ordres du capitaine Verdavainne, puis du capitaine Barbanton à partir de 1951, les marins bretons et réunionnais deviennent experts dans l'art de poser des casiers dans les «creux» où pullulent les langoustes. Les conditions sont difficiles mais les résultats paient bien la peine.

Dès le début, l'administration des Terres Australes et Antarctiques Françaises (dont dépendent Saint-Paul et Amsterdam et qui deviendra autonome en 1955) assure un suivi scientifique de cette exploitation, en collaboration avec le Museum d'histoire naturelle de Paris. Des quotas de capture sont fixés annuellement, les casiers sont dimensionnés pour épargner les juvéniles, la saison de pêche est limitée aux quatre mois de l'été austral, en dehors de la période de ponte.

En 1966, une loi impose une autorisation préalable à toute activité de pêche dans les eaux des TAAF. Diverses tentatives de braconnage amènent Sapmer à armer un langoustier de surveillance, le **Folgor**, en 1970. Mais l'armement réunionnais ne restera pas longtemps seul à pêcher légalement la langouste du Grand Sud.

Copyright SAPMER - AxeDesign Web Agency SAPMER - Téléphone : +262 2 62 42 02 73 - Télécopie : +262 2 62 42 03 85

La pêche à la langouste et la pêche à la légine s'exercent dans les zones économiques des Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF). et nécessitent une licence et un observateur des TAAF à bord.

La production mondiale de langouste rouge est soumise à quotas, soit 1 600 tonnes par an. SAPMER a un droit de pêche de 400 tonnes par an.

La production mondiale de légine est limitée à 20 000 tonnes. SAPMER a un droit de pêche de 3 200 tonnes.

Le navire "AUSTRAL" est un chalutier-caseyeur-congélateur qui pêche la langouste rouge.

L’Austral a été baptisé en 1993 à la Réunion et a été construit dans le chantier de Gdynia en Pologne.

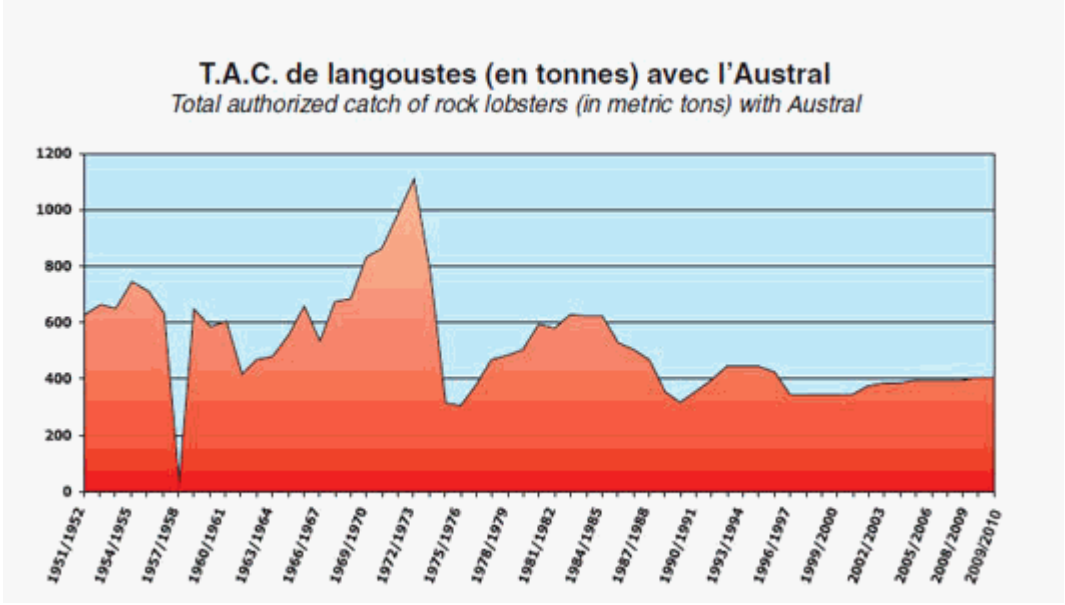

Lignes de palangres

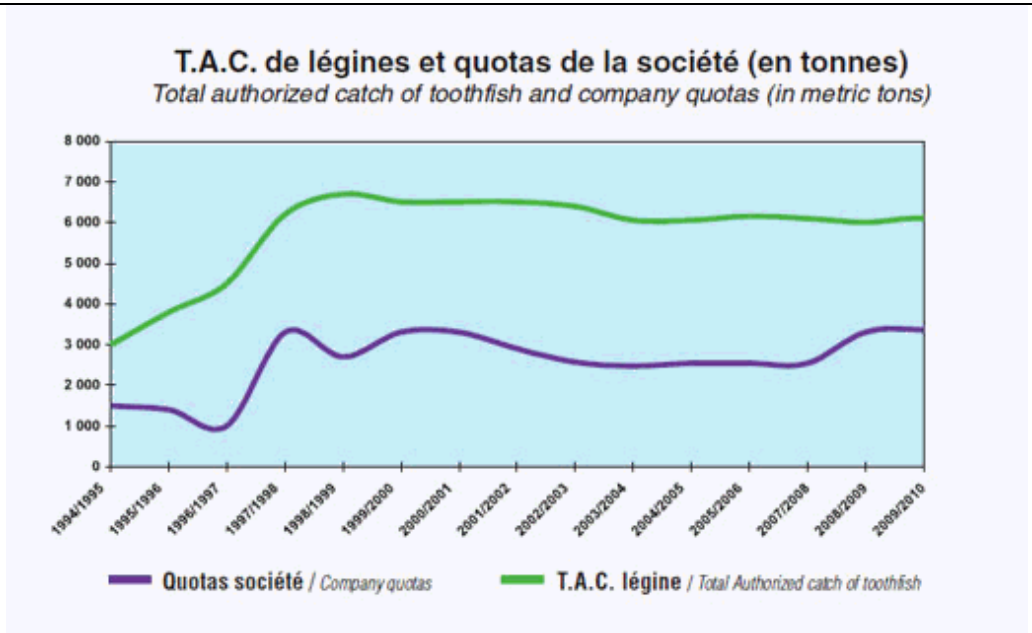

Légine

La France conduit pendant 45 jours, tout au Sud, dans les mers australes une expérimentation exemplaire pour protéger à la fois les orques, le poisson et les pêcheurs.
L'idée est de tester de nouvelles méthodes de pêche.

L'Austral leader, le navire sur lequel se déroule cette campagne dans les mers australes. Le caseyeur a quitté Le Port, sur l'île de la Réunion le 14 janvier.

Cette campagne, baptisée "Orcasav", va permettre de **tester de nouveaux types de casiers** pour **remplacer les palangres**, ces longues lignes de pêche hérissées d'hameçons, pour attraper **la légine australe**.
Trois cents nasses différentes (rectangulaires, cylindriques, rigides, pliables...) vont être utilisées. Elles ont été embarquées à bord de "**l'Austral Leader**", le navire de l'expédition. "*Si ça marche, nous répondrons à la fois à un problème économique et à un problème écologique*", note le préfet des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF), Rollon Mouchel-Blaisot, administrateur de ces îlots du bout du monde.